



**RAPPORT ANNUEL SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME REDD+
JANVIER – DECEMBRE 2018**

| | |
|--|---|
| Titre du Programme & Référence Titre du Programme REDD+ : Programme Intégré REDD+ Oriental (PIREDD-O) Réf. du Programme (le cas échéant) : DRC Fonds National REDD+ Numéro de référence du Programme/MPTF : 00107819 Office : République Démocratique du Congo | Localité, Secteur/Thème(s) du Programme (Le cas échéant) Localité : Bas-Uélé, Ituri et Tshopo Secteur/Thème(s) : CAFI Investment |
| Organisations participantes Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) | Partenaires de mise en œuvre <ul style="list-style-type: none">• ONG en cours de recrutement ;• Gouvernements provinciaux et services techniques de l'Etat du Bas-Uélé, de l'Ituri et de la Tshopo. |
| Budget du Programme (US\$) Contribution du Fonds : 33 000 000, 00 USD Contribution de(s) Agence (s) : 00,00 USD Contribution du Gouvernement : 00,00 USD Autres Contributions [donateur(s)] : 00,00 USD TOTAL : 33 000 000,00 USD | Durée du Programme Durée totale (mois) : 60 mois (5 ans) Date de démarrage : 20 Novembre 2017 ¹ Date de clôture originale : 31 décembre 2022 Date de clôture actuelle ² : |
| Evaluation Evaluation (à joindre le cas échéant) <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Date : Evaluation à mi-parcours (à joindre le cas échéant) <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Date : Audit – (à joindre le cas échéant) ou | Soumis par : Nom : Oumar NDIAYE Titre : Programme Manager Organisation participante : PNUD Adresse e-mail : oumar.p.ndiaye@undp.org |

¹ Date suivant MPTF ; mais le projet a été lancé le 5 mai 2018, suivant le PNUD RDC. Une partie du personnel a été déployée au 2 janvier 2018.

² Non-applicable

pourvoir l'information
Date de l'audit :
Qualifications : (inclure le nombre et le
type)

| |
|--|
| |
|--|

TABLES DES MATIERES

| | | |
|--|-----------|---------------------|
| TABLES DES MATIERES | 2 | Supprimé: 1 |
| ACRONYMES ET CIGLES | 3 | Supprimé: 2 |
| A. RESUME | 4 | Supprimé: 3 |
| B. OBJECTIFS | 4 | Supprimé: 3 |
| C. RESULTATS | 5 | Supprimé: 4 |
| (i). Section narrative descriptive | 5 | Supprimé: 4 |
| (ii). Evaluation axée sur les indicateurs de performance | 16 | Supprimé: 9 |
| (iii). Jalons de la LOI | 22 | Supprimé: 15 |
| D. GOUVERNANCE DU PROGRAMME | 25 | Supprimé: 18 |
| (i). Gestion Participative | 25 | Supprimé: 18 |
| (ii). Narratif sur l'aspect genre | 30 | Supprimé: 22 |
| E. MESURES DE SAUVEGARDE | 30 | Supprimé: 22 |
| (i). Respect des normes et gestion environnementale et Sociale | 30 | Supprimé: 22 |
| (ii). Gestion des Plaintes et recours | 31 | Supprimé: 23 |
| F. SUCCESS STORIES (Illustration narrative spécifique) | 31 | Supprimé: 23 |
| G. SUIVI ET EVALUATION | 31 | Supprimé: 23 |
| (i). Modalités de suivi | 31 | Supprimé: 23 |
| (ii). Gestion des risques | 31 | Supprimé: 23 |
| (iii). Révisions programmatiques | 36 | Supprimé: 27 |
| H. OPERATIONS | 36 | Supprimé: 27 |
| (i). Ressources humaines et administration | 36 | Supprimé: 27 |
| (ii). Ressources financières | 36 | Supprimé: 27 |
| (iii). Partenariats | 36 | Supprimé: 27 |

ACRONYMES ET CIGLES

| SIGLE | SIGNIFICATION |
|-----------------|--|
| AGR | Activités Génératrices des Revenus |
| AT | Aménagement du Territoire |
| ATUH | Aménagement du Territoire Urbanisme et Habitat |
| CAFI | Central Africa Forest Initiative |
| CCNUCC | Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques |
| CFCL | Concession Forestière des Communautés Locales |
| CIFOR | Center For International Forestry Research |
| CLD | Comité Local de Développement |
| CONAREF | Commission Nationale de Réforme foncière |
| COFIL | Comité de Pilotage |
| DIAF | Direction des Interventions et Aménagements Forestiers |
| ENABEL | Agence Belge de Développement |
| ETD | Entité Territoriale Décentralisée |
| FAO | Food and Agriculture Organisation |
| FLEG | Forest Low Enfoncement Governance |
| FONARED | Fonds National REDD+ |
| LOI | Letter Of Intent |
| MONUSCO | Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation au Congo |
| NA | Non Applicable |
| NED | Non Encore Déterminé |
| PA | Peuple Autochtone |
| PFNL | Produits Forestiers Non Ligneux |
| PIREDD-O | Programme Intégré REDD Oriental |
| PLD | Plan Local de Développement |
| PLDV | Plan Local de Développement Vert |
| PLE | Partenaire Local d'Exécution |
| PNUD | Programme des Nations Unies pour le Développement |
| PO | Province Orientale |
| PTA | Plan de Travail Annuel |
| PTAB | Plan de Travail Annuel Budgétisé |
| PTF | Partenaire Technique et Financier |
| REDD+ | Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation |
| SNSF | Système National de Surveillance de Forêts |
| SNVA | Service National de Vulgarisation Agricole |
| SPAT | Schéma Provincial d'Aménagement du Territoire |
| SRNA | Systèmes de Régénération Naturelle Assistée |
| UNDSS | United Nations Department of Safety and Security |
| UPAQ | Unité Plaidoyer et Assurance Qualité |

A. RESUME

Le Programme Intégré pour la Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts dans la Province Orientale (PIREDD-O) est financé par l'Initiative pour les Forêts de l'Afrique Centrale (CAFI). Il est mis en oeuvre par le Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD) et a été officiellement lancé le 04 mai 2018 à Kisangani.

Placé sous l'autorité stratégique et technique du Fonds National REDD (FONARED) de la République Démocratique du Congo, le Programme est une réponse holistique aux différents moteurs de la déforestation dans trois des quatre provinces issues du démembrement de l'ancienne province Orientale : le Bas-Uélé, l'Ituri, et la Tshopo.

En 2018, le PIREDD-Orientale s'est principalement focalisé sur la mise en place de son dispositif opérationnel (recrutement de l'équipe du programme, mise en place de la logistique et des unités de coordination), l'élaboration des outils de programmation et de suivi pour les 3 provinces (plans annuel de travail provinciaux et annuel, plan d'achats, et de suivi évaluation), les lancements nationaux et provinciaux du programme et la tenue des premières sessions de Comité de Pilotage au niveau provincial en vue de créer les conditions permettant le déroulement des activités et l'atteinte des résultats escomptés, notamment l'atteinte des jalons intermédiaires 2018 des Piliers du Plan d'Investissement REDD de la République Démocratique du Congo (RDC).

Les principales activités réalisées au cours de l'année sont les suivantes : (i) la campagne d'information et de communication ; (ii) la pré-qualification des potentiels partenaires locaux d'exécution ; (iii) l'élaboration des termes de référence pour la conduite des principales études du programme et le plaidoyer pour la prise en compte de la REDD+, du genre et des intérêts des communautés locales dans les dépenses publiques au niveau Provincial ; (iv) la mise en place des cadres de concertation multi-acteurs et multi-sectoriels au niveau provincial, territorial et des chefferies/secteurs, la mise en place du dispositif d'encadrement agricole et de production et distribution d'intrants agricoles ; (v) le démarrage des processus d'élaboration des édits fonciers et la mise en place des commissions foncières et (vi) la tenue de nombreuses concertations avec les projets, programmes, ONG Nationales et Internationales et les donateurs.

Dans les lignes qui suivent, sont présentés les progrès accomplis entre janvier et décembre 2018, en termes de résultats, progrès vers les Jalons de la Lettre d'Intention (LOI), ainsi que les questions liées à gestion programmatique, la gouvernance du Programme, le suivi et évaluation et les mesures de sauvegarde.

Le présent rapport structuré conformément au cadre logique du PRODOC et traite aussi des changements induits par les activités menées par le programme et, des difficultés rencontrées. Il propose également des solutions pour surmonter les difficultés.

B. OBJECTIFS

Le PNUD a reçu un financement de 33 millions \$ pour la mise en œuvre du « Programme Intégré REDD+ Oriental (PIREDD-O) ». Ce financement provient des fonds mis à la disposition du Fonds National REDD+ (FONARED) par l'Initiative pour les Forêts d'Afrique Centrale (CAFI) dans le cadre du Plan d'Investissement REDD+ de la République Démocratique du Congo. Il matérialise la Stratégie-Cadre Nationale REDD+ dont le but est d'assurer la transition de la RDC vers une économie verte tout en stabilisant le couvert forestier à 63,5% du territoire national à l'horizon 2030.

Le PIREDD-O est bâti sur sept (7) piliers qui fondent la stratégie nationale de lutte contre les moteurs actuels et futurs de la déforestation, à savoir : (i) l'aménagement du territoire, (ii) la sécurisation foncière, (iii) l'exploitation agricole et forestière durable, (iv) la compensation des

effets négatifs de l'exploitation forestière et minière, (v) la promotion d'un accès à une énergie durable, (vi) la maîtrise de la croissance démographique et (vii) l'amélioration de la gouvernance.

Il est de ce fait une réponse holistique aux différents moteurs de la déforestation dans les provinces du Bas-Uélé, de l'Ituri, et de la Tshopo.

Son objectif général est de contribuer à la stabilisation de la déforestation et la dégradation forestière, d'une part ; et d'autre part d'améliorer durablement les revenus des communautés locales (y compris les femmes, les jeunes et les peuples autochtones) dans les zones d'enjeux REDD+ forts des Provinces du Bas-Uélé, de l'Ituri et de la Tshopo.

De manière spécifique, le Programme vise l'amélioration de la gouvernance des ressources naturelles (forêts et terres), et la réduction de l'impact des activités économiques et des dynamiques démographiques sur les forêts dans les zones ciblées.

C. RESULTATS

(i). Section narrative descriptive

En 2018, le programme a entamé la réalisation des deux jalons intermédiaires 2018 :

Les trois Dispositifs d'encadrement agricole et de production/distribution d'intrants devant soutenir et appuyer la diffusion des technologies agricoles, ont été validés et installés avec l'appui et l'implication des services techniques étatiques (notamment les inspections provinciales de l'agriculture, pêche et élevage) dans les trois provinces couvertes par le Programme.

Ils ont été placés sous l'autorité directe de l'Inspection Provinciale de l'Agriculture. (*Jalon Intermédiaire 2018 du Pilier Agriculture*). Ce dispositif s'appuie sur le système d'encadrement des producteurs agricoles en place au sein du ministère de l'agriculture, pêche et élevage, et fonctionne au niveau de chaque province cible. Il comprend l'inspection provinciale de l'agriculture, pêche et élevage (IPAPEL) et ses différents services spécialisés (SENASAEM, SNV, SNSA, inspections territoriales [ITAPEL]), l'Office national de café (ONC), l'INERA, les services d'aménagement de territoire, les institutions d'enseignement supérieur en agronomie (IFA/Yangambi et ISEA/Bengamisa), le secteur privé agricole, la division provinciale du développement rural, la société civile et les agri-multiplieurs.

Au niveau de chaque province, la répartition des rôles des différentes parties prenantes au sein du dispositif d'encadrement agricole se présente comme suit :

- Le Ministère provincial en charge de l'agriculture définit la vision du développement agricole dans la province et coordonne l'élaboration de la stratégie pour matérialiser la vision du PIREDD-Oriental ;
- L'IPAPEL est l'organe principal chargé de la mise en œuvre de la stratégie au travers de l'encadrement technique des producteurs sur le terrain par le Service national de vulgarisation et les inspections territoriales de l'agriculture (ITAPEL). A travers le Service national des statistiques agricoles, l'IPAPEL collectera les données de production et de rendement pour les spéculations pratiquées et les techniques utilisées ;
- Le SENASEM se chargera de la production des semences de qualité capable de stabiliser le besoin en terres agricoles par l'augmentation de la productivité agricole. Il identifie les sources des semences de qualité, en certifie la qualité et la conformité aux normes nationales, et en supervisera la multiplication pour satisfaire les besoins du programme ;
- L'ONC appuiera l'IPAPEL et le SENASEM dans la promotion des cultures pérennes, principalement le café et le cacao. Il facilitera en aval la commercialisation de ces produits en assurant le contact entre les producteurs et les acheteurs ;

- L'INERA : fournira les semences de base issues de ses travaux de recherche ;
- Les partenaires techniques œuvrant dans le domaine de l'agriculture apporteront un appui technique et financier pour l'opérationnalisation du dispositif ;
- Les organisations de la société civile serviront comme partenaires locaux d'exécution et s'occuperont de l'organisation du travail sur le terrain (identification des bénéficiaires, structuration des groupements paysans, distribution des intrants, collecte des données, etc.). Elles feront rapport au PNUD selon les engagements contractuels convenus. Une frange de la société civile, le GTCR-R, sera chargée du suivi du respects des standards sociaux et environnementaux définis dans le cadre de la mise en œuvre de la REDD+ en RDC.
- Le Secteur privé présent dans la zone du programme jouera un rôle important dans le dispositif d'encadrement agricole. En amont, il pourra participer à la multiplication et la diffusion des semences, et en aval, il pourra participer au développement des infrastructures communautaires de stockage ou de transformation des produits agricoles, en collaboration avec la Division du développement rural, et à l'achat de la production agricole des petits producteurs ;
- Les agri-multiplicateurs vont travailler sous l'encadrement de SENASEM ou des PLE pour assurer la multiplication des semences de base obtenues des sources spécialisées ;
- Le Service de l'aménagement du territoire veillera au respect du zonage dans les terroirs villageois appuyés par le programme ;
- Le PIREDD-Oriental s'occupe de la coordination du processus de la mise en place du dispositif.

Au niveau de chaque province cible du PIREDD-Oriental, le dispositif d'encadrement agricole, de production et distribution des intrants est coordonné par un comité provincial d'encadrement agricole (CPEA) composé des représentants des institutions étatiques et des organisations de la société civile, du secteur privé et des partenaires techniques et financiers.

Le CPEA est présidé par le Ministre provincial ayant l'agriculture à sa charge et est appuyé la coordination du PIREDD-O. Le secrétariat du CPEA est assuré par l'IPAPEL, avec l'appui de la société civile.

Le CPEA a permis d'identifier les filières agricoles porteuses et les zones majeures de production de différentes spéculations agricoles (bassins de production).

Les trois CPEA mis en place par le PIREDD-Oriental sont dotés de feuille de route ci-dessous qui décline les actions spécifiques à entreprendre en vue de soutenir les provinces.

Tableau 1 : **Chronogramme des activités**

| Activités | ANNEE 2019 | | | | | | | | | | ANNEE 2020 | |
|--|------------|----|----|----|----|----|----|----|----|-----|------------|-----|
| | M1 | M2 | M3 | M4 | M5 | M6 | M7 | M8 | M9 | M10 | M11 | M12 |
| Désignation des membres de la cellule technique | | | | | | | | | | | | |
| Renforcement des capacités des membres de la cellule technique et dotation en ressources et équipement | | | | | | | | | | | | |
| Elaboration d'un document stratégique | | | | | | | | | | | | |
| Production des guides de vulgarisation des techniques agricoles durables | | | | | | | | | | | | |
| Formation et sensibilisation agents de terrain et leur déploiement | | | | | | | | | | | | |
| Organisation réseau de production et distribution des semences | | | | | | | | | | | | |

Au-delà de ces progrès, le plus grand résultat obtenu par le PIREDD-O au cours de cette première année est son appropriation par toutes les parties prenantes, notamment les autorités politiques, coutumières et locales, les services étatiques dans toutes les provinces ciblées ainsi qu'au niveau national. En fait, dans le cadre de ses activités de plaidoyer et de communication, le programme a pu atteindre les auditoires des décideurs politiques provinciaux et locaux et a permis de renforcer leur engagement en faveur de la gestion durable des forêts et de générer une subvention du Gouvernement Provincial au profit du cadre de concertation multi-acteurs et multi-sectoriels. C'est ainsi que les trois gouverneurs et ministres provinciaux en charge de l'environnement ont nourri les débats sur l'arrêt des concessions forestières et foncières. Quant aux trois ministres en charge du plan, ils ont recommandé la prise en compte de la REDD+ dans la planification au niveau provincial et ont porté des messages percutants portant sur la gestion durable des forêts.

Le système de gouvernance du PIREDD-Oriental à travers la structuration et le mode de fonctionnement des Comités de Pilotage ont certes facilité ce succès, mais il faut y adjoindre tout l'immense travail de plaidoyer, de concertation et de sensibilisation que le Programme mène auprès des différents acteurs afin qu'ils domestiquent et s'approprient le PIREDD-O.

Le Programme Intégré REDD+ /Oriental a aussi animé deux émissions au niveau de la radiotélévision nationale du Congo et deux émissions radio auprès de deux radios communautaires du Bas-Uele. Ces quatre émissions ont clarifié le contenu programmatique du programme, sa stratégie d'intervention, les activités déjà réalisées et surtout ont porté des discours et messages tendant à influencer les sphères de planification et d'allocation de ressources budgétaires en faveur de la prise en compte de la REDD+. Les discours et messages font également la promotion du développement durable, la prise en compte de l'économie verte, du changement climatique et des modes de consommation et de production durables dans la planification provinciale et incitent à adopter des comportements conformes à une gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement. Les messages percutants contenus dans les quatre émissions s'adressent à toute la population de l'ex grande province orientale mais surtout aux planificateurs, aux décideurs politiques nationaux et locaux et même aux partenaires techniques et financiers pour les inciter à réduire la pauvreté et la dégradation des forêts afin de mieux promouvoir une croissance inclusive verte et atteindre les objectifs de développement durable.

Les quatre émissions cherchent également à informer les parlementaires provinciaux sur les thématiques de la sécurisation foncière afin de mieux éclairer les décisions et les aider à mieux caractériser les enjeux de la sécurisation foncière, mais aussi de mieux influencer les processus législatifs pour approuver les édits fonciers en 2019.

Le Gouverneur de la Tshopo a, dans son allocution lors du lancement du PIREDD-O en mai 2018, promis « d'accompagner le PIREDD-Oriental à orienter le développement dans une direction compatible avec la gestion durable des ressources naturelles, dont les forêts et la terre, et à construire une économie bâtie sur une consommation responsable ».

Alors qu'Augustin OSUMAKA, Ministre Provincial de la Tshopo en charge du Plan et du Budget renchérisait en ces termes : « les présentations et indications faites par le PIREDD-Oriental permettront de faire des inscriptions budgétaires en lien avec la gestion durable des forêts ».

Quant au Gouverneur du Bas-Uele, « d'ici à 2020, les populations, en particulier les femmes et les jeunes exploitent les opportunités offertes par l'économie verte (dans les domaines des cultures pérennes, de la gestion durable des forêts, de la sécurisation foncière, de l'énergie et des activités génératrices de revenus) et adoptent des modes de production et de consommation durables ».

Pour Asumani point focal du REPALF à Mambassa, grâce au PIREDD-Oriental, les représentants des Peuples Autochtones améliorent leurs capacités d'analyse des possibilités et des défis pour la promotion d'une gestion durable de forêts et les outils adéquates, informations et pratiques d'excellence pour mieux sécuriser leurs droits fonciers. Enfin, ils ont une occasion de faire prendre en compte leurs préoccupations dans le cadre de la concertation multi-acteurs.

Mis en forme : Surlignage

Mis en forme : Surlignage

Ces quatre émissions combinées au travail de plaidoyer et de lobbying ont permis le positionnement stratégique du programme au sein des instances de planification, de réflexion sur le changement climatique, la gestion durable des forêts et le genre à l'échelle provinciale. Cela a renforcé l'intérêt accordé par les gouvernements provinciaux à la REDD+ en lien avec l'économie verte.

Quant à la campagne d'information et de communication sur le PIREDD-Oriental menée dans tous les territoires de rayonnement du Programme ; elle a suscité l'implication effective et l'appropriation du PIREDD-Oriental par les autorités administratives locales, les communautés et les autres parties prenantes. Elle a généré l'engagement des parties prenantes à accompagner le programme en mettant à sa disposition des intrants et informations pertinentes.

En plus de la sensibilisation, cette campagne a également permis de collecter les attentes et appréhensions des partenaires sur le programme et les interventions pertinentes de gestion rationnelle des ressources naturelles dans les zones PIREDD-Oriental.

Dans le cadre de la campagne d'information et de communication aussi, les radios locales ont été valorisées pour diffuser les messages et thématiques portées par le programme. En fait, les ateliers d'information ont été couverts par les médias locaux pour éclairer les communautés sur la thématique de la REDD+ et de sa pertinence pour l'économie provinciale en termes de réduction de la pauvreté, de la création de revenus pour les groupes vulnérables et de la préservation des ressources naturelles et environnementales.

Environ 3000 personnes ont été touchées à travers les médias et au moins 335 personnes dont 44 femmes ont été directement sensibilisées à travers leur participation aux ateliers d'information et de communication sur le programme.

Le PIREDD-O a combiné la campagne d'information et de communication avec l'identification des potentiels partenaires locaux d'exécution en prévision de la contractualisation avec certains d'entre eux sur base des critères objectifs. Au niveau de chaque site, l'équipe du PIREDD-O s'est réunie avec les ONG nationales et internationales, organisations de la société civile, coopératives, bureaux d'études, les acteurs du secteur privée et les consultants individuels présents dans le milieu et œuvrant dans la gestion durable des ressources naturelles, le renforcement des capacités, la structuration des organisations communautaires de base, l'accompagnement communautaire de la planification et du développement durable.

L'équipe du PIREDD-Oriental leur a expliqué le processus de contractualisation avec le PNUD en tant que partenaire local d'exécution. A l'issue de cette rencontre, la fiche d'identification des PLE a été distribuée aux organisations/personnes présentes et un point focal a été désigné pour rassembler toutes les fiches complétées, ainsi que les documents de support, avec un délai d'environ deux semaines. Le point focal était généralement un membre du GTCR-R ou du REPALÉF. Au total 185 dossiers ont été réceptionnés, dont 29 pour le Bas-Uélé, 75 pour l'Ituri et 81 pour la Tshopo. Au terme du processus, seules 19 structures ont été reconnues aptes à travailler comme PLE.

En perspective de l'appui aux services techniques de l'administration publique qui sont commis à la gestion des forêts et des terres (Environnement, Agriculture, Aménagement du Territoire et Affaires foncières) et aux Entités Territoriales Décentralisées en termes d'infrastructures, équipements, formation/renforcement des capacités et fonctionnement pour leur permettre de mieux s'acquitter de leurs missions, le PIREDD-Oriental a conduit le diagnostic préliminaire des services en question. Ce diagnostic a permis : (i) d'évaluer l'état actuel des infrastructures, équipements et ressources humaines dans les Territoires cibles, (ii) apprécier les travaux devant être menés pour leur réhabilitation/construction , (iii) analyser la situation actuelle des équipements, (iv) définir les équipements énergétiques appropriés au contexte de mise en œuvre

du programme et adaptés aux réalités locales et (v) élaborer les cahiers des charges d'appels d'offres.

En 2018, le PIREDD-Oriental a conduit de nombreuses concertations avec les ONG internationales et les programmes sectoriels du FONAREDD intervenant dans sa zone et thématique d'intervention. C'est ainsi que des réunions ont été tenues avec UN-Habitat, le programme « Appui aux Peuples Autochtones », le WCS, ENABEL, le CIFOR, TROCAIRE, le GTCRR-R, Proforest, TULANE et le WHRC en vue d'identifier les axes stratégiques de collaboration. Les pistes de collaboration portent sur la mise en place des concessions forestières des communautés locales, l'appui à l'amélioration des conditions de vie des communautés locales (agriculture vivrière, agriculture pérenne, élevage, pisciculture), la promotion des droits des peuples autochtones dans la gestion des ressources naturelles, le renforcement des capacités des services techniques de l'agriculture et de l'environnement, la planification participative d'utilisation des terres (zonage, plans simples de gestion, etc.), le planning familial, les bonnes pratiques de production du bois-énergie, les cultures pérennes, le développement des outils et guides méthodologiques et la sécurisation foncière.

Au regard des nombreux points de convergence et de la rationalité des interventions entre le PIREDD-Oriental et les ONG internationales et les programmes sectoriels du FONAREDD, quatre protocoles d'accord sont quasiment finalisés afin de travailler en synergie et en mutualisant les ressources. La collaboration et l'interaction avec ces initiatives devrait générer des changements transformationnels en faveur de la REDD+ et de la création de richesses.

L'année 2018 a été également marquée par l'élaboration des termes de référence pour la conduite des études portant sur : (i) les schémas provinciaux et plans territoriaux d'aménagement du territoire et les cartes d'utilisation des terres ;(ii) les filières agricoles porteuses et l'inventaire des modèles et techniques agricoles et l'état des lieux des cultures pérennes ; (iii) l'évaluation globale (qualitative et quantitative) des infrastructures et équipements des services de l'Environnement, du Foncier, de l'Aménagement du Territoire et de l'Agriculture ; (iv) la typologie des conflits fonciers et les options légales et conventionnelles de sécurisation foncière en vue d'apporter des réponses adéquates aux enjeux liés à la gouvernance des espaces ;(v) l'analyse globale des capacités des services de l'Environnement, du Foncier, de l'Aménagement du Territoire et de l'Agriculture sur le plan des ressources humaines, des infrastructures et équipements ;(vi) l'étude détaillée sur les moteurs de la déforestation et dégradation des forêts ; (vii) une analyse des causes de déplacement des populations vers les provinces cibles, la quantification du phénomène et l'évaluation de son impact sur les forêts, les systèmes fonciers locaux et le bien-être socioéconomiques des populations locales des provinces de l'Ituri et de la Tshopo.

Mis en forme : Surlignage

Le PIREDD-Oriental en privilégiant les activités à forts impacts pour l'atteinte des jalons intermédiaires en décembre 2018 et le décaissement des ressources financières a déjà procédé au recrutement de certains consultants.

L'année 2018 consacre aussi l'installation effective du PIREDD-Oriental avec : (i) le recrutement à 100% du personnel du programme ; (ii) les trois bureaux de coordination sont opérationnels ;(iii) les mobiliers de bureaux et fournitures ont été achetés et livrés ; (iv) le charroi automobile (07 véhicules) est disponible ;(v) les deux générateurs 20KVA sont achetés et livrés pour les bureaux de Buta et Kisangani ; (vi) le câblage et la connexion internet des bureaux de la Tshopo et du Bas-Uele est opérationnel et (vi) un réseau interne de communication a été mis en place.

En outre, il faut retenir que le PIREDD-Oriental s'exécute à travers des plans annuels de travail approuvés par son Comité de Pilotage au cours de ses sessions ordinaires qui se sont régulièrement tenues. Le programme fournit régulièrement des informations sur son état d'exécution aux trois

gouverneurs suivant le dispositif de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du PIREDD-Oriental.

En termes des résultats immédiats, 2018 a été principalement une année charnière pour déclencher les activités programmatiques phares qui faciliteront la déclinaison de activités et l'atteinte des résultats.

Même si peu de progrès ont été enregistrés au niveau des indicateurs de produits et des effets, des efforts considérables ont été consentis pour :

- installer les équipes de programme au niveau national et dans les trois provinces, les doter de capacités programmatiques et opérationnelles nécessaires à l'exécution du PIREDD-O ;
- mobiliser des partenariats aux niveaux national, provincial et local ;
- mettre en route le cadre opérationnel de Suivi et Evaluation ainsi que le plan de communication du programme ;
- mettre en place les activités du programme ;
- opérationnaliser les organes de gouvernance du Programme ;
- vulgariser le programme auprès des différentes parties prenantes.

Voici les avancées majeures réalisées suivant les produits :

Effet 1 : La gouvernance des ressources naturelles (forêts et terres) est améliorée dans les zones cibles

| | |
|--|---|
| <p>Produit 1.1 : Des structures de concertation multi-acteurs/multisectorielles sont opérationnelles au niveau des provinces et territoires.</p> | <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Après le diagnostic des cadres de concertation existants, neuf plateformes multi-acteurs et multisectorielles ont été initiées au niveau provincial et des territoires : la province de la Tshopo a signé l'arrêté la consacrant ; dans les autres provinces ; les projets de texte attendent les signatures des autorités attitrées. Les niveaux territoriaux et chefferies/secteurs constituent les prochaines étapes.</i> |
| <p>Produit 1.2 : Les chefferies/secteurs et les services techniques de l'état impliqués dans la gouvernance des ressources naturelles disposent des capacités de suivi, contrôle, et régulation des activités ayant un impact sur la forêt.</p> | <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Document technique d'appel d'offre disponible pour le recrutement des entreprises de construction sur base de l'état des lieux des bâtiments des ETD et des services techniques cibles ;</i> ▪ <i>Un plan de renforcement des capacités pour les différents services concernés existe ;</i> ▪ <i>Un draft de protocole d'accord entre le PNUD et le Gouvernement provincial a été élaboré ;</i> ▪ <i>Un modèle de contrat de performance pour les agents des ETD et les services techniques de l'Etat proposé.</i> |
| <p>Produit 1.3 : Des plans d'usage des terres concertés sont élaborés par les institutions et les communautés locales à tous les niveaux de gouvernance territoriale.</p> | <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>55 Terroirs ont été sélectionnés (17 dans la Tshopo, 20 en Ituri et 18 au Bas-Uélé) ; et 4 CLD créés/redynamisés au Bas-Uélé.</i> ▪ <i>Un cabinet de consultants est en voie de recrutement pour la mise en place des Schémas Provinciaux d'Aménagement du Territoire.</i> |
| <p>Produit 1.4 : Les droits fonciers des communautés locales, y compris les individus bénéficiant des investissements REDD+, sont clarifiés et enregistrés.</p> | <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Le Programme va capitaliser en valorisant le Plan d'actions de renforcement des capacités opérationnelles des acteurs intervenant en matière de résolution des conflits fonciers et de sécurisation foncière, issu de l'étude sur la Typologie des conflits et les options légales de sécurisation foncière dans les zones du PIREDD-O réalisée en décembre 2018.</i> ▪ <i>Les drafts d'édit sur le foncier sont en cours d'élaboration ; ils seront présentés à la première session de l'assemblée provinciale en mars/avril 2019 et approuvés à la session de septembre 2019.</i> |

Tableau mis en forme

| | |
|--|--|
| Produit 1.5 : La REDD+ est mise en œuvre de manière transparente, en tenant compte des risques et changements | <ul style="list-style-type: none"> ▪ 3000 personnes ont été sensibilisées par les médias et 331 personnes dont 44 femmes, de manière directe dans les ateliers. ▪ Stratégie et plan de communication en cours d'élaboration. |
|--|--|

Effet 2 : L'impact des activités économiques et des dynamiques démographiques sur les forêts est réduit dans les zones cibles

| | |
|---|---|
| Produit 2.1 : Les ménages producteurs agricoles adoptent des modèles plus productifs, diversifiés, économiquement viables et à impact réduit sur la forêt | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Dispositif d'Encadrement Agricole, de production et distribution d'intrants a été mis en place dans les provinces. Il est placé sous l'autorité de l'IPAPEL et organise l'offre et la demande des intrants agricoles, principalement les semences, boutures, plantules et pépinières ; ▪ Identification des sources de semences de qualité et dialogue établi avec l'INERA, le SENASEM, l'IPAPEL et les planteurs ; ▪ Une note technique sur la mise en place des pépinières des cultures pérennes (cacaoyer, caféier et palmier à huile) élaborée ; ▪ L'étude sur le diagnostic des filières agricoles, l'inventaire des modèles et techniques agricoles et l'état des lieux des cultures pérennes dans les provinces couvertes par le PIREDD-O est en cours ; |
| Produit 2.2 : Les exploitants forestiers et les communautés locales intègrent des pratiques durables d'exploitation des ressources forestières ligneuses (bois d'œuvre et bois énergie) et non ligneuses | <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'élaboration des termes de référence pour la conduite des études ; ▪ Echanges avec les autorités coutumières sur l'octroi des concessions foncières aux allochtones ; |
| Produit 2.3 : Des moyens de subsistance alternatifs contribuant à la gestion durable des ressources naturelles et ciblant les femmes, les jeunes et les peuples autochtones, sont développés | <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'élaboration des termes de référence pour la conduite des études ▪ Evaluation participative des AGR dans la province de la Tshopo ▪ Echanges et esquisse de collaboration avec le programme « Appui aux Peuples Autochtones » ; |
| Produit 2.4 : La prévalence des méthodes contraceptives modernes est améliorée dans les zones ciblées | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Echanges et esquisse de collaboration avec le programme « Planification Familiale » les ONG spécialisées (Tulane) et la direction provinciale de santé de la Tshopo. ▪ L'élaboration des termes de référence pour la conduite des études. |
| Produit 2.5 : Les dynamiques démographiques mieux appréhendées | |

Tableau mis en forme

Il convient de noter que le programme a rencontré des difficultés, constituant en définitive des défis à surmonter. En fait, la plupart des activités liées aux Piliers Gouvernance, Agriculture et Forêt doivent être couvertes par un dispositif administratif et institutionnel entériné par les autorités politiques de la province. Bien qu'ils soient très engagés, leurs agendas sont souvent surchargés. En outre, les différents changements enregistrés à la tête des Ministères sectoriels clés concernés par le Programme, n'ont pas facilité la mise en œuvre de certaines activités conformément aux souhaités par le PIREDD-Orienta. C'est ainsi que les remaniements ministériels dans les Provinces du Bas-Uélé et de la Tshopo et la suspension des travaux de l'assemblée provinciale du Bas-Uélé ont fortement perturbé voir ralenti la mise en œuvre des activités.

Ces contraintes majeures se sont combinées aux élections législatives et présidentielle qui ont cristallisé l'attention des partenaires gouvernementaux, notamment les gouverneurs, ministres et députés provinciaux.

Par ailleurs, le programme comporte sept grandes thématiques qui requièrent des expertises variées dont ne disposent pas entièrement la plupart des structures de la société civile œuvrant dans les provinces cibles du PIREDD-O.

Un mapping des PLE a été effectué et un lot d'éventuels partenaires pouvant travailler dans les thématiques du PIREDD-O identifié. En vue de faciliter l'appropriation nationale/locale, il a été retenue l'option de la mutualisation des capacités et compétences et le renforcement des capacités des organisations locales. Le processus de recrutement des PLE évolue conformément à ces paramètres et devra être finalisé dans un mois.

La détérioration de l'état des routes sur les tronçons Bunia-Kisangani, Kisangani-Buta, Kisangani-Ubundu, Kisangani-Lubutu et Kisangani-Isangi a également impacté négativement sur l'accès aux sites d'intervention et sur l'acheminement des matériels, équipements et l'approvisionnement en carburant au profit de la Coordination Provinciale du Bas-Uele.

Les missions vers ces zones entraînent une forte consommation en temps et ressources.

En outre, pendant plusieurs mois, l'accès aux villes de Kisangani et Bunia par la déserte aérienne n'était possible que par des vols humanitaires (MONUSCO) dont la fréquence était limitée à un vol la semaine. Une solution partielle a été trouvée avec l'autorisation de voyager par Congo Airways.

Ces difficultés ont permis de tirer des leçons de cette première année de mise en œuvre et de lever des options de mitigation et d'accommodation.

Synergie des acteurs

Comme la thématique REDD+ est actuellement abordée par plusieurs acteurs, disposant chacun d'une expérience particulière, le PIREDD-Oriental privilégie le partage de connaissances, d'expériences en vue de mutualiser les ressources financières et de bâtir sur l'existant ou de consolider les initiatives déjà expérimentées. Cela constitue une opportunité que le programme valorise en se référant aux lignes directrices de son cadre des ressources.

Gestion des attentes

Un nouveau programme dans un environnement de précarité, entraîne l'émergence de nouvelles attentes auprès des bénéficiaires et des parties prenantes.

Lorsqu'elles sont mal gérées, elles constituent une source de suspicion, d'incompréhension, voire de tension avec l'Agence d'exécution.

- ≈ L'équipe du programme doit toujours se conformer au contenu du document de projet dans sa lettre et dans son esprit pour délivrer des réponses appropriées et alignées, tout en prenant en compte les subtilités locales. L'équipe du programme doit faire preuve de patience et éviter des réponses qui ouvrent des brèches vers des nouvelles requêtes.

Relations avec l'Autorité étatique

La partie gouvernementale, les autorités politiques et les services techniques de l'Etat, constituent un maillon essentiel dans la mise en œuvre et la gouvernance du programme.

Généralement des préjugés s'instaurent de part et d'autre, ce qui plombe le climat de travail et de collaboration.

- ≈ Les contacts directs, courtois et fréquents avec ces derniers et les activités de plaidoyer, sensibilisation et de consultation ont permis de déclencher un intérêt et une appropriation au-delà des attentes.
- ≈ Une partie gouvernementale intéressée est une opportunité importante pour le programme.

Planification

Le PIREDD-Oriental est arrimé sur les Jalons de la LOI. Une planification annuelle a été initiée afin de répondre à cette exigence du bailleur et des donateurs.

- ≈ Le réalisme doit prendre le devant sur toute planification en identifiant d'avance les contraintes et opportunités d'une part et d'autre part en tenant compte des hypothèses de travail.

Ceci permet d'avoir une planification réaliste et d'aboutir à des taux de réalisation confortable et aisé à défendre.

(ii). Evaluation axée sur les indicateurs de performance

Les progrès au niveau des indicateurs ont été influencé par l'évolution globale de la mise en œuvre du programme. D'ailleurs, le contexte et les contraintes ont été explicités dans les lignes qui précèdent.

Tableau 1 : Etat d'avancement des indicateurs du Programme

| Résultats | Indicateurs | Valeur de référence | Cibles 2017-2019 | Atteint en 2018 | Observations |
|---|--|--|--------------------|-----------------|--|
| Impact : La déforestation est stabilisée par rapport au Niveau de Référence soumis à la CCNUCC et les revenus des communautés locales (y compris les femmes, les jeunes et les peuples autochtones) augmentés durablement dans les zones d'enjeux REDD+ des provinces de la Tshopo, du Bas-Uélé et de l'Ituri. | 1. Taux (en %) de réduction des pertes de forêt sur l'ensemble de la zone d'intervention (désagrégé par province). | A préciser au début du programme par la DIAF | 0% | NA | Donnée non collectée. Une rencontre est prévue avec la FAO et la DIAF pour compléter cette information. |
| | 2. Taux d'accroissement du revenu des ménages dans les zones d'intervention du programme, désagrégé (femmes, jeunes & PA). | A définir par l'étude Baseline | 5% | NA | Une Etude spécifique ménages/territoires prioritaires, est prévue au premier trimestre 2019. |
| Effet 1 : La gouvernance des ressources naturelles (forêts et terres) est améliorée dans les zones cibles. | 1. Pourcentage d'ETD ciblés disposant de Plans d'Aménagement (AT) validés par toutes les parties prenantes. | 0 | 40% | 0% | Non encore enclenché |
| | 2. Pourcentage de terroirs où les titres collectifs & individuels sont enregistrés. | 0 | 30% | 0% | Non encore enclenché |
| Produit 1.1 : Des structures de concertation multi-acteurs et multisectorielles sont opérationnelles et permettent une affectation des espaces et une exploitation des ressources naturelles optimisées. | 1. Nombre de plateformes multi-acteurs et multisectorielles de gouvernance impliquées dans la formulation et le suivi des plans d'utilisation des terres et de développement vert. | 0 | 194 | 9 | Les actions sur les Plans d'utilisation des terres ne sont pas encore enclenchées, ni les plans de développement vert. Par contre, la création de plateformes multi-acteurs est en cours (la Tshopo a déjà signé l'arrêté au niveau Provincial). |
| | 2. Nombre de femmes, jeunes et peuples autochtones (par échelon de gouvernance). | 0 | Non Encore Définie | 0 | Attente de finalisation de la mise en place des dites plates-formes. |
| Produit 1.2: Les chefferies/secteurs ainsi que les services techniques de l'administration territoriale et provinciale impliqués dans la gouvernance des ressources naturelles, disposent des capacités nécessaires de | 1.2.1 Nombre d'ETD & services techniques dotés des capacités pour la gestion durable des RN (activité de renforcement permanente pour les mêmes cibles). | 0 | 40 | 0 | Non encore réalisée |
| | 1.2.2 Nombre d'agents renforcés sur les | 0 | 294 | 0 | |

Mis en forme : Surlignage

Mis en forme : Surlignage

| Résultats | Indicateurs | Valeur de référence | Cibles 2017-2019 | Atteint en 2018 | Observations |
|---|--|--|---|-----------------|---|
| suivi, contrôle, et régulation des activités ayant un impact sur la forêt. | questions la gestion des RN. | | | | |
| | 1.2.3 Existence de mécanisme efficace de contrôle de l'exploitation artisanale illégale de bois dans la zone du programme. | 0 | 1 | 0 | Non encore réalisée |
| Produit 1.3: Des plans d'usage des terres concertés sont élaborés par les institutions et les communautés locales à tous les niveaux de gouvernance territoriale. | 1.3.1. Nombre de provinces et territoires disposant d'un schéma ou de plan d'AT validés par les parties prenantes. | 0 | 11 (3 SPAT + 8 Plans AT territoires) | 0 | Activité non encore réalisée |
| | 1.3.2. Nombre de terroirs villageois disposant de PLVD validés par les parties prenantes. | Quelques terroirs villageois disposent des PLD (Dans les zones des projets pilotes REDD+.) | 160 | 0 | La donnée précise de référence dans les zones pilotes REDD+ sera connue à l'issue de l'étude sur le diagnostic. Le processus des PLVD n'a pas été enclenché cette année. |
| Produit 1.4 : Les droits fonciers des communautés locales, y compris les individus bénéficiant des investissements REDD+, sont clarifiés et enregistrés. | 1.4.1. Nombre d'Edits fonciers provinciaux élaborés de manière participative. | 0 | 3 | 0 | Non effective. Dépend de l'environnement politique |
| | 1.4.2 Nombre de titres collectifs & individuels enregistrés. | 0 | 80 | 0 | Non encore enclenché |
| Produit 1.5: La REDD+ est mise en œuvre de manière transparente, en tenant compte des risques et changements. | 1.5.1 Nombre de personnes sensibilisées sur la REDD+. | A définir par l'étude Baseline | 300 000 | 3 000 | Etude spécifique à organiser au premier trimestre 2019 |
| | 1.5.2 Nombre de plaintes & recours enregistrés & résolus dans la zone d'intervention. | 0 | 20 | 0 | Système non encore mis en place |
| | 1.5.3 Nombre d'études réalisées sur les moteurs de déforestation & dégradation | 0 | 1 | 0 | Etudes spécifiques sur les moteurs de déforestation & dégradation. Prévue en 2019 |
| Effet 2 : L'impact des activités économiques et des dynamiques démographiques sur les forêts est réduit dans les zones cibles. | 1. Taux d'adoption des pratiques durables dans les zones cibles. | A préciser par l'étude Baseline | 5% | NA | A renseigner à la fin de la première phase. La donnée de référence sera connue à l'issue des études sur l'inventaire des méthodes agricoles. |
| | 2. Taux d'investissements publics alignés aux schémas et plans d'AT. | 0% | 25% | NA | En fin de première phase |
| | 3. Taux de prévalence contraceptive moderne/province. | 5,3% (EDS2013-2014 donnée pour PO). | 6% | | A renseigner en fin de 1 ^{ère} phase suivant les données obtenues chez les partenaires dans le domaine. |

Mis en forme : Surlignage

| Résultats | Indicateurs | Valeur de référence | Cibles 2017-2019 | Atteint en 2018 | Observations |
|--|---|----------------------------------|---|-----------------|---|
| Produit 2.1 : Les ménages producteurs agricoles adoptent des modèles plus productifs, diversifiés, économiquement viables et à impact réduit sur la forêt. | 2.1.1. Superficies de cultures vivrières sous modèles agricoles durables en zone forestière & en savane. | A préciser par l'étude en cours | 120.000 ha | | La donnée de référence sera connue à l'issue de l'étude sur le diagnostic des filières agricoles, l'inventaire des modèles et techniques agricoles et l'état des lieux des cultures pérennes dans les provinces couvertes par le PIREDD-O, en cours. Et la cible sera définir en fonction des résultats de l'étude. |
| | 2.1.2. Superficies d'anciennes plantations réhabilitées de cultures pérennes sous contrat de performance & de respect de zonage. | A préciser par l'étude en cours | 4.000 ha | | Idem |
| | 2.1.3. Superficies de nouvelles plantations de cultures pérennes sous contrat de performance & de respect de zonage. | A préciser par l'étude en cours. | 3.000 ha | | Idem |
| | 2.1.4. Superficies des savanes mises en défens avec les CLD. | A préciser par l'étude en cours. | 10.000 ha | | Idem |
| | 2.1.5. Superficies de reboisements et d'agroforesterie sous contrats d'appui/incitations basés sur la performance. | A préciser par l'étude en cours | 3.000 ha | | Idem |
| | 2.1.6. Proportion de producteurs agricoles (ménages & fermiers) ayant adopté des modèles/pratiques durables & respectant le zonage. | A préciser par l'étude en cours | 15% | | Idem |
| Produit 2.2: Les exploitants forestiers et les communautés locales intègrent des pratiques durables d'exploitation des ressources forestières ligneuses (bois d'œuvre et bois énergie) et non ligneuses. | 2.2.1 Nombre de terroirs appuyés sur les forêts communautaires. | 0 | 40 | 0 | Non réalisée en 2018 |
| | 2.2.2. Superficies de reboisements et d'agroforesterie sous contrats d'appui/incitations basés sur la performance (zones minières, etc.). | 0 | 1000 ha | 0 | Donnée à collecter en fin 2019 |
| | 2.2.3 Nombre de foyers améliorés disséminés. | 0 | 1.000 | 0 | Activité non réalisée en 2018. Sera reprogrammée en 2019 |
| Produit 2.3: Des moyens de subsistance alternatifs contribuant à la gestion durable des ressources naturelles et | 2.3.1. Nombre de ménages (y compris ceux des peuples autochtones et ceux dirigés par les femmes et les jeunes), | 0 | 700 dont 40% de femmes, 20% de jeunes et 40% de | 0 | Prévu à partir de 2019 |

| Résultats | Indicateurs | Valeur de référence | Cibles 2017-2019 | Atteint en 2018 | Observations |
|---|--|--------------------------------|------------------|-----------------|--|
| ciblant les femmes, les jeunes et les peuples autochtones sont développés. | bénéficiaires des AGR alternatives. | | PA | | |
| | 2.3.2 Nombre de peuples autochtones, femmes et jeunes bénéficiant des autres appuis sectoriels du programme. | 0 | NED | NA | Sera déterminée à la retraite de 2019 |
| Produit 2.4: La prévalence des méthodes contraceptives modernes est améliorée dans les zones ciblées. | 2.4.1. Nombre de zones de santé avec service de planification familiale opérationnelle. | A définir avec les partenaires | 15 | 0 | Prévu en 2019 |
| | 2.4.2. Nombre de femmes en âge de procréer utilisant au moins 1 moyen de contraception moderne. | A définir avec les partenaires | 150 000 | 0 | Prévu en 2019 |
| | 2.4.3. Pourcentage de ménages ayant accès à l'information sur le VIH/Sida et les maladies liées à la forêt. | A définir Baseline | 25% | NA | Prévu à partir de 2019. La donnée de référence sera obtenue en 2019. |
| Produit 2.5: Les dynamiques démographiques mieux appréhendées. | 2.5.1 Existence d'études sur les flux migratoires et leur impact sur les forêts des zones ciblées. | 0 | 1 | NA | Prévu en 2019 |
| | 2.5.2 Nombre de dialogues organisés sur les solutions durables pour la migration. | 0 | 0 | NA | Prévu en 2019 |

Tableau 2 : Etat d'avancement des indicateurs CAFI

| # | Indicateur | Valeur de référence | Cible 2017-2019 | Atteint en 2018 | Observations/Commentaires |
|--|--|---------------------|-----------------|-----------------|---|
| Impact : La déforestation est stabilisée par rapport au Niveau de Référence soumis à la CCNUCC et les revenus des communautés locales (y compris les femmes, les jeunes et les peuples autochtones) augmentés durablement dans les zones d'enjeux REDD+ des provinces de la Tshopo, du Bas-Uélé et de l'Ituri. | | | | | |
| 1 | Atténuation de la déforestation (en ha) grâce à l'introduction : | | | - | |
| | a) de l'agroforesterie | | | - | |
| | b) des améliorations sur les cultures vivrières | | | - | Non encore entrepris |
| | c) des améliorations sur les cultures pérennes | | | - | Non encore entrepris |
| 2 | Emissions réduites et absorptions augmentées | | | - | Non encore entrepris |
| 3 | Ratio de bénéficiaires directs (personnes appuyées directement) par rapport à la population totale de la province (désagrégé par sexe, jeunes & PA). | 0 | TBD | - | Non encore entrepris/ identification systématique des bénéficiaires en 2019 |
| 4 | Augmentation des revenus monétaires des bénéficiaires directs (désagrégé par femmes, jeunes & PA). | TBD | 0 | - | Non encore entrepris. Etude socioéconomique attendue en 2019 |
| Effet 1 : La gouvernance des ressources naturelles (forêts et terres) est améliorée dans les zones cibles | | | | | |
| 1 | Pourcentage d'entités territoriales disposant d'un comité de développement formé. | 0% | 100% | - | Non encore entrepris |
| Produit 1.3: Des plans d'usage des terres concertés sont élaborés par les institutions et les communautés locales à tous les niveaux de gouvernance territoriale. | | | | | |
| 1 | Nombre de schémas et de plans participatifs qui programment une vision durable à moyen et long terme pour l'usage des ressources naturelles. | 0 | 11 | - | Non encore entrepris |
| 2 | Nombre de plans qui prennent en compte la stabilisation du couvert végétal. | 0 | 160 | - | Non encore entrepris |
| 3 | Hectares sous plans de développement par type d'entité territoriale. | TBD | TBD | - | Non encore entrepris |
| 4 | Pourcentage sous plans de développement par type d'entité territoriale. | TBD | TBD | - | Non encore entrepris |
| 5 | Nombre de plans faisant l'objet d'un contrat de mise en œuvre (ou respecté). | TBD | TBD | - | Non encore entrepris |
| Produit 1.5: La REDD+ est mise en œuvre de manière transparente, en tenant compte des risques et changements | | | | | |
| 1 | Nombre de plaintes traitées / nombre de plaintes enregistrées par le biais des mécanismes de plaintes et recours du programme. | 0 | 20 | - | Non encore entrepris |
| 2 | Existence d'un site internet pour le programme, opérationnel et mis à jour. | 0 | 1 | 1 | Un site PNUD RDC existe ; une passerelle spécifique au PIREDD est en train d'être aménagée. |
| 3 | Taux de respect des fréquences statutaires des réunions des organes des institutions de gouvernance (CLD, CARG et COPILs) | 0% | 100% | - | 25% |
| 4 | Taux de publication (sur site | 0% | 100% | - | Non encore entrepris |

| | | | | | |
|--|--|-----|---------|---|----------------------|
| | internet) et de transmission régulière des rapports d'activités des institutions de gouvernance. | | | | |
| 5 | Taux de prise en compte des recommandations des COPILs. | 0% | 75% | - | 15% |
| Effet 2 : L'impact des activités économiques et des dynamiques démographiques sur les forêts est réduit dans les zones cibles. | | | | | |
| 1 | Production (en tonnes et pour chaque culture) sur les surfaces appuyées par les PIREDD. | 0 | TBD | - | Non encore entrepris |
| 2 | Rendement (tonnes ou kg/ha), par culture vivrière dans les PIREDD | TBD | TBD | - | Non encore entrepris |
| 3 | Pourcentage de bois légal industriel et artisanal commercialisé | TBD | TBD | - | Non encore entrepris |
| Produit 2.1 : Les ménages producteurs agricoles adoptent des modèles plus productifs, diversifiés, économiquement viables et à impact réduit sur la forêt. | | | | | |
| 1 | 1-Hectares géoréférencés de [nouvelles] cultures en agroforesterie grâce au programme. | 0 | 3 000 | - | Non encore entrepris |
| 2 | 2-Hectares géoréférencés de [nouvelles] cultures pérennes en savanes grâce au programme. | 0 | 3 000 | - | Non encore entrepris |
| 3 | Hectares géoréférencés de [nouvelles] cultures pérennes en forêts grâce au programme. | 0 | 0 | - | Non encore entrepris |
| 4 | Hectares d'agriculture vivrière améliorée a) en savanes et b) en forêt. | | 120 000 | - | Non encore entrepris |
| 5 | Nombre de ménages appuyés en agriculture vivrière a) en savanes b) en forêt. | 0 | TBD | - | Non encore entrepris |
| Produit 2.2: Les exploitants forestiers et les communautés locales intègrent des pratiques durables d'exploitation des ressources forestières ligneuses (bois d'œuvre et bois énergie) et non ligneuses. | | | | | |
| 1 | Superficie sous exploitation artisanale légale ou formelle | TBD | TBD | - | Non encore entrepris |
| 2 | Nombre d'exemples suivis par modèle local et communautaire de concessions d'exploitation. | TBD | TBD | - | Non encore entrepris |
| Produit 2.3: Des moyens de subsistance alternatifs contribuant à la gestion durable des ressources naturelles et ciblant les femmes, les jeunes et les peuples autochtones, sont développés. | | | | | |
| 1 | Hectares géoréférencés d'agroforesterie et reboisement (pour le bois énergie). | 0 | 1000 | - | Non encore entrepris |
| 2 | Hectares géoréférencés mis en défens. | 0 | | - | Non encore entrepris |
| 3 | Nombre de FA distribués par le PIREDD-Oriental (et nombre total de ménages) - et dans quel territoire, secteur, groupement et village. | 0 | 1000 | - | Non encore entrepris |
| 4 | Tonnes de bois énergie durable (mis en défens + plantations d'agroforesterie) produit. | TBD | TBD | - | Non encore entrepris |

(iii). **Jalons de la LOI**

De janvier à décembre 2018, le Programme a pu progresser vers l'atteinte des jalons 2018 des Piliers Agriculture et Gouvernance.

Tableau 3 : Suivi des Jalons 2018 : Période de Janvier à Décembre 2018

| N° | | Descriptif du Jalon | Objectifs | Progrès accomplis | Points d'attention particulière | Solutions proposées |
|----|---------------------------|--|--|--|--|---|
| 1 | Aménagement du territoire | Guide méthodologique élaboré, accompagné de normes de qualité claires, pour la réalisation du zonage participatif des terroirs villageois et entités territoriales dans le cadre des programmes intégrés, sur base des démarches locales de planification déjà réalisées. | Des plans d'usage des terres concertés sont élaborés par les institutions et les communautés locales à tous les niveaux de gouvernance territoriale. | Pas encore | Retard dans la mise en œuvre du Programme Aménagement du Territoire ; Existence d'un Cadre conceptuel d'Aménagement de territoire de la Province de l'Ituri et un Plan d'Occupation de sol (Pimbo/Djugu) dans le cadre du projet pilote d'ONU-Habitat/Dfid. | Accélérer la mise en œuvre au niveau du Programme AT de manière à obtenir le guide méthodologique |
| 2 | Agriculture | Dispositif d'encadrement agricole et de production/distribution d'intrants en place dans chaque Programme Intégré REDD+ en fin d'année 2 de mise en œuvre, pour une large diffusion de technologies agricoles durables allant dans le sens de la sédentarisation, et respectant les plans de zonage. | Un dispositif d'encadrement agricole dans chaque province est opérationnel | Dispositif mis en place dans les provinces de l'Ituri, du Bas-Uélé et de la Tshopo. Il est sous la tutelle de l'Inspection provinciale de l'Agriculture. Les principaux producteurs et agri multiplicateurs des semences sont en cours de recensement pour parvenir à des contrats de performance. | Insuffisance de moyens pour le fonctionnement jusqu'au niveau local (chefferies/secteurs) ; insuffisance du personnel au niveau local. | Renforcer les capacités et intégrer ces exigences dans les Contrats de performance avec les services étatiques à la base. |
| 3 | Foncier rural | Guide méthodologique élaboré pour la définition de stratégies provinciales de gestion foncière dans le cadre des programmes intégrés. Appuyer les communautés dans les procédures de requêtes de divers modèles locaux de gestion durable des forêts et de sécurisation des droits | Les droits fonciers des communautés locales, y compris les individus bénéficiant des investissements REDD+, sont clarifiés et enregistrés. | Projets d'édits fonciers en cours dans les trois provinces, en vue de parvenir à un cadre foncier qui sécurise les investissements REDD. Etude conduite sur la typologie des conflits et les mécanismes conventionnels et officiels de sécurisation | Focaliser les Edits sur les thématiques qui cadrent avec la sécurisation des investissements REDD et les droits des communautés. | |

Mis en forme : Surlignage

Mis en forme : Surlignage

Mis en forme : Surlignage

Mis en forme : Surlignage

| | | | | | | |
|---|-------------|--|--|--|--|--|
| | | fonciers. | | foncière dans les trois provinces couvertes par le Programme. | | |
| 4 | Forêts | Promotion et mise en œuvre de divers modèles locaux et communautaires de gestion des forêts. | Les exploitants forestiers et les communautés locales intègrent des pratiques durables d'exploitation des ressources forestières ligneuses (bois d'œuvre et bois énergie) et non ligneuses. | Pas encore | Nombre insuffisant d'acteurs spécialisés dans la thématique et faiblesse de leurs Capacités à couvrir plusieurs provinces. | |
| 5 | Energie | Réalisation des études de références dans les zones ciblées par les programmes intégrés sur la production, la consommation et l'efficacité énergétique dans l'utilisation de la ressource bois. | Chaque grand bassin de consommation de bois énergie dispose d'une étude sur l'approvisionnement en bois énergie (bois de chauffe et makala) : lieux de production, impact sur la déforestation, chaîne de valeur, volumes, prix, performances, coûts le long des filières... | Pas encore | | |
| 6 | Démographie | Stratégie d'appui aux zones des programmes intégrés définie avec les principaux acteurs du secteur sur base de l'analyse des besoins, intégrant notamment les activités des Comités Techniques Multi-Sectoriels Permanents de Planification Familiale. | La prévalence des méthodes contraceptives modernes est améliorée dans les zones ciblées. Les dynamiques démographiques mieux appréhendées. | Pas encore | | |
| 7 | Gouvernance | Etude des facteurs (moteurs) de déforestation et de dégradation des forêts dans les zones ciblées par les programmes intégrés. | Une Etude des facteurs (moteurs) de déforestation et de dégradation des forêts dans les zones ciblées par les programmes intégrés est menée | Pas encore | | |
| | | Renforcer la gestion de l'espace et des ressources naturelles aux divers niveaux de gouvernance, au travers de l'opérationnalisation des plateformes de concertation multi-acteurs et multi-sectorielles pertinentes (telles que les | Des structures de concertation multi-acteurs/multisectorielles sont opérationnelles et permettent une affectation des espaces et une exploitation des | Les cadres de concertation multi acteurs et multisectorielles sont mises en place dans chaque Province au niveau Provincial et dans six territoires. Ils ont | Capacités de ces plateformes à se décliner avec les mêmes attributions et compétences au niveau de gouvernance le moins élevé (territoire, territoire, | |

Mis en forme : Surlignage

Mis en forme : Surlignage

| | | | | | |
|--|---|--|--|---|--|
| | Conseils Agricoles Ruraux de Gestion), au mandat élargi. | ressources naturelles optimisés. | été sanctionnés par des arrêtés provinciaux | secteur et chefferie) Disponibilité des autorités à la mise en place de ces plateformes. | |
| | | Les chefferies/secteurs ainsi que les services techniques de l'administration territoriale et provinciale impliqués dans la gouvernance des ressources naturelles, disposent des capacités nécessaires de suivi, contrôle, et régulation des activités ayant un impact sur la forêt. | | | |

D. GOUVERNANCE DU PROGRAMME

(i). Gestion Participative

De janvier à décembre 2018, les Comités de Pilotage Provinciaux ainsi que le Comité de Pilotage Global (au niveau national) se sont réunis une fois.

Tableau 4 : Synthèse des informations sur les organes de gouvernance

| Niveau de gouvernance | Lieu | Date | Participants | | | Principales questions abordées |
|-----------------------|-----------|------------|--------------|----------|-----------|---|
| | | | Hommes | Femmes | Total | |
| Province de Bas-Uélé | Buta | 18/05/2017 | 22 | 0 | 22 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Adoption du PTAB 2018 ▪ Validation du budget 2018 |
| Province de l'Ituri | Bunia | 11/05/2016 | 26 | 2 | 28 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Adoption du PTAB 2018 ▪ Validation du budget 2018 |
| Province de la Tshopo | Kisangani | 05/05/2019 | 24 | 2 | 26 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Adoption du PTAB 2018 ▪ Validation du budget 2018 |
| National | Kinshasa | 20/11/2018 | | | | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation des résultats 2018 ▪ Difficultés rencontrées ▪ Perspectives pour 2019 ▪ Evolution des jalons 2018 ▪ Evaluation CAFI de mars 2019 |
| TOTAL | | | 72 | 4 | 76 | |

A ce jour, les activités proprement dites sur terrain se déroulent conformément à l'état de démarrage du programme. Cependant, le PIREDD-O fait siens les Principaux enjeux en lien avec les garanties de Cancun sur la consultation des parties prenantes, en particulier des communautés locales et peuples autochtones.

Ceci figure aussi dans les directives du PNUD en matière de sauvegarde.

Les Lignes directrices pour l'engagement de parties prenantes dans le cadre du Fonds National REDD+ de la République Démocratique du Congo vont être vulgarisées dans toutes les provinces tant auprès du personnel de Programme qu'auprès des partenaires de mise en œuvre retenus/contractés.

Un plan de Consultation sera élaboré pour 2019 et la suite du Programme sur base de ce guide produit par le GTCR.

Le GTCR entretient de très bonnes relations avec le PIREDD-O, particulièrement au niveau de Kisangani, Buta et Bunia où ce réseau est actif.

En termes de consultations réalisées, le plan a été mis à jour et se présente comme suit :

Tableau 5 : SUIVI DU PLAN DE CONSULTATION

| Activités | Objectif | Participation | Echéance | Niveau de mise en œuvre |
|--|---|---|------------|--|
| I. AU DEMARRAGE | | | | |
| Niveau national (Kinshasa) | | | | |
| Réunion interne PNUD de présentation du programme (1/2 jr) | Présentation du PRODOC, Formulation d'un plan d'engagement des différentes Unités du PNUD (Opérations et Programme) | Programme (Pilier, CIDD & UPAQ), Opérations (RH, Finances, Administration) DPAP, DPAO | 24-janv-17 | 100%. Une retraite a regroupé toutes les unités du PNUD ainsi que l'équipe du PIREDD-O à Zongo en mars 2018 |
| Plusieurs Réunions bilatérales avec les PTF & ONGs intervenant dans les provinces cibles présents à Kinshasa (2h/réunion/PTF et suivi si nécessaire) | Présentation du PRODOC, Collecte des avis & commentaires, Analyse des options concrètes de partenariats (engagement), Définition des modalités & prochaines étapes de partenariats. | FNUAP, UNHABITAT, UNESCO, OIM, UE, USAID, FAO, WCS, CTB, Tulane, GTCRR-R, CIFOR. | mars-17 | 100% en 2018. Particulièrement avec WCS, UNFPA, FAO, UN-Habitat, CIFOR, Tulane, GTCRR-R, Programme Appui aux Peuples Autochtones, Banque Mondiale. |
| Réunions bilatérales avec les ministères sectoriels clés. | Présentation du PRODOC, Collecte des avis & commentaires, Analyse des options concrètes de partenariats (engagement), Définition des modalités & prochaines étapes de partenariats. | Ministères & administrations : MEDD, Agriculture, Développement rural, Energie, Plan, Affaires foncières, AT, ... | mars-17 | 100% en 2018. Avec les ministères sectoriels clés. COPIL Global. |
| Une réunion avec les organisations de la société civile | Présentation du PRODOC, Collecte des avis & commentaires, Analyse des options concrètes de partenariats (engagement), Définition des modalités & prochaines étapes de partenariats. | GTCR-R, REPALEF, CONAPAC | mars-17 | 100%. Au lancement du Programme en Mai 2018 |
| Niveau provincial | | | | |
| Ateliers provinciaux de présentation du programme (1/province) | Présentation du PRODOC tenant compte des préoccupations de toutes les parties prenantes (nationales et provinciales), Collecte des avis & commentaires, Validation du programme. | Représentants des 3 provinces : partie gouvernementale, société civile, secteur privé, PTF & ONGs internationales présentes. Les Acteurs des chaînes de valeurs et agents des moteurs de la déforestation. | avr-17 | 100%. Dans chaque chef-lieu de province. Entre juin et septembre 2018 |
| II. DANS LA MISE EN ŒUVRE | | | | |
| Etude sur les moteurs de la déforestation | Recueillir les perspectives et faire émerger un consensus autour des moteurs de la déforestation. | Principaux acteurs de la déforestation, services étatiques, PTF. | | Prévu en 2019 |
| Ateliers de validation des Etudes | Assurer l'adhésion aux conclusions des différentes études thématiques ainsi que leurs recommandations. | COPIL, membres des Comités Techniques de suivi, Partenaires de mise en œuvre, représentants des | | Pour les études menées en 2018, les ateliers sont prévus en mars 2019. |

| | | | | |
|--|---|--|--|---|
| | | Communautés, GTCR. | | |
| Etude diagnostic et Etat de lieu sur l'Aménagement du territoire. | Permettre la contribution des usagers du territoire et l'adoption des Schémas d'Aménagement des Territoires. | Membres des Comités Techniques de suivi, Partenaires de mise en œuvre, représentants des Communautés, GTCR. | | Prévu en 2019 |
| Campagnes de sensibilisation | Sensibiliser les agents de la déforestation ainsi que les différents acteurs sur les enjeux de la déforestation en vue de modifier les comportements. | Partenaires de mise en œuvre, représentants des Communautés, GTCR. | | Au cours des campagnes de sensibilisation dans les chefs-lieux des territoires et dans les émissions radio et TV réalisées. |
| Cadres de concertation et plateformes multisectorielles et multi-acteurs. | Mettre en place des plateformes consultatives considérées légitimes par les différents acteurs. | COFIL, membres des Comités Techniques de suivi, Partenaires de mise en œuvre, représentants des Communautés, GTCR, PTF. | | Ateliers réalisés en décembre 2018. |
| Diagnostic des structures de gouvernance et des services étatiques. | Identifier les besoins en renforcement des capacités qui reflètent non seulement le point de vue des institutions mais également celui des bénéficiaires – e.g. dispositif d'encadrement agricole doit également convenir aux agriculteurs. | Membres des Comités Techniques de suivi, Partenaires de mise en œuvre, représentants des Communautés, services étatiques concernés, Ministres concernés. | | Réalisé en septembre 2018 lors des missions diagnostics des structures étatiques et de gouvernance. |
| Diagnostic participatif | Promouvoir et accompagner les approches proposées par le programme – e.g. foresterie communautaire ; valorisation des filières ; alternatives culturelles. | COFIL, membres des Comités Techniques de suivi, Partenaires de mise en œuvre, représentants des Communautés, GTCR. | | Prévu pour 2019 |
| Suivi participatif du Programme | Effectuer un suivi participatif du programme en vue d'apporter les ajustements nécessaires à la stratégie de mise en œuvre. | COFIL, membres des Comités Techniques de suivi, Partenaires de mise en œuvre, représentants des Communautés, GTCR. | | Prévu pour 2019 |
| Gestion transparente du Programme | Renforcer la transparence des différentes institutions et filières par le biais d'une communication maintenue tout le long du programme. | COFIL, Partenaires de mise en œuvre, représentants des Communautés, GTCR. | | Prévu pour 2019 |
| Cadres de concertation multi-acteurs et multi-sectoriels pour le suivi et l'orientation du développement durable dans chaque province. | Encourager les partenariats avec les différents acteurs du développement et aligner les ressources et efforts autour d'un objectif commun. | COFIL, Partenaires de mise en œuvre, représentants des Communautés, GTCR, PTF. | | Décembre 2018 et continu. |
| Ateliers de validation des SPAT, PSGRN et des PAT. | Engager les législateurs, élus et autorités coutumières en vue de faciliter la passation de textes législatifs ou régulateurs de l'usage des territoires. | Autorités, Services étatiques spécialisés, membres des communautés GTCR, PTF, GTCR. | | Ateliers sur les Edits fonciers et de la création des Cadres de Concertation multi-acteurs en 2018. |
| Sensibilisation, mécanismes de plaintes et recours. | Accompagner les institutions et acteurs pour éviter les malentendus autour de la | | | Campagnes de sensibilisation en 2018, mise en place de |

| | | | | |
|---------------------------------|--|--|--|---|
| | REDD et prévenir les frustrations potentiellement dues à des attentes irréalistes. | | | mécanisme prévu en 2019. Activité continue. |
| Comités de Pilotage Provinciaux | Instaurer un sens de responsabilité collective envers la réussite et les résultats du programme. | Autorités étatiques, Services étatiques spécialisées, Responsables des communautés, PTF, Partenaires de mise en œuvre. | | COPIL en 2018 (3 réunions). Activité continue. |

(ii). Narratif sur l'aspect genre

Conformément aux principes directeurs qui ont guidé sa formulation, le PIREDD-O est complètement genre sensitif.

La note « 2 » est celle qui reflète le mieux le Programme en ce sens que ce dernier contribue significativement à l'égalité des sexes.

En effet :

- Dans l'analyse de la situation, le Programme a défini les problèmes que connaissent les communautés en spécifiant leurs impacts sur les hommes, les femmes et les jeunes ou encore les peuples autochtones ;
- Dans la définition des objectifs, tous les résultats du Programme sont sexo-spécifiques et tiennent compte de l'analyse genre ;
- Dans la mise en œuvre, un effort est consenti pour que dans toutes les activités, la participation des hommes et des femmes soit encouragée avec un sens d'équité : Ateliers, réunions des Comités de Pilotage, consultations, etc. ;
- Dans le suivi, tous les indicateurs des résultats ont été définis en désagréant par sexe (homme & femmes) et groupe d'âge.

E. MESURES DE SAUVEGARDE

(i). Respect des normes et gestion environnementale et Sociale

Dans la phase de planification du Programme, il est pleinement expliqué que le projet est à risque environnemental très faible « Les principaux risques identifiés sont d'ordre secondaire. Les risques sociaux et environnementaux sensibles sont pleinement intégrés dans le projet et constituent l'un des axes de travail du projet³. »

L'analyse réalisée suivant la liste de contrôle de l'examen préalable des risques sociaux et environnementaux (extraits des standards environnementaux et sociaux du PNUD) est basée sur trois principes fondamentaux, à savoir : les Droits de l'homme, l'Égalité des sexes et autonomisation des femmes et la Durabilité environnementale.

Les questions de l'examen préalable couvertes portant sur les normes spécifiques ci-dessous révèlent qu'aucun risque majeur n'a été immédiatement identifié :

- Norme 1 : Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles
- Norme 2 : Atténuation du changement climatique et adaptation à ses effets
- Norme 3 : Santé, sécurité et conditions de travail des collectivités
- Norme 4 : Patrimoine culturel
- Norme 5 : Déplacement et réinstallation
- Norme 6 : Peuples autochtones
- Norme 7 : Prévention de la pollution et utilisation rationnelle des ressources

Toutefois, comme indiqué dans le document de projet, au cours de l'année 2019, chaque province cible fera, l'objet d'une analyse spécifique comprenant les étapes suivantes :

- La rédaction de la grille d'alarme fournie en annexe du CGES ;
 - L'analyse de la grille d'alarme et l'identification des mesures à prendre :
- ⇒ Le renvoi simple au guide des bonnes pratiques ;
- ⇒ La réalisation d'une étude d'impact EIES pour les cas les plus sérieux d'impact socio environnemental négatif ; et un Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES), le cas échéant.

³ Annexe 14 (SESP) du PRODOC

(ii). Gestion des Plaintes et recours

Le dispositif sur les plaintes et recours n'a pas encore été mis en place. Néanmoins le PNUD dispose d'un arsenal de mesures notamment sur les violences sexuelles, l'exploitation sexuelle et abus sexuels dont la tolérance est zéro. Des affiches ont été placées devant tous les bureaux du PIREDD-O.

Le draft de document du FONAREDD sur la gestion des plaintes est en cours d'examen et alimentera un chapitre dans le manuel de Suivi & Evaluation en rapport avec les mesures de sauvegarde.

Le mécanisme de gestion des plaintes et recours (MGPR) du Programme d'Investissement pour la Forêt (Projet de Gestion Améliorée des Paysages Forestiers (PGAPF) inspirera ce chapitre.

Il en est de même de l'impact environnemental et social dont les directives sont contenues dans les différentes publications du PNUD (Normes Environnementales et Sociales, www.undp.org/social-environmental-sustainability) et du FONAREDD.

F. SUCCESS STORIES (Illustration narrative spécifique)

Aucune illustration spéciale n'a été retenue pour 2018.

G. SUIVI ET EVALUATION

(i). Modalités de suivi

Une unité de Suivi et Evaluation est fonctionnelle au sein du IREDD-O. Elle est appuyée par l'Unité Planification, Assurance-Qualité du Bureau Pays du PNUD RDC et le PNUD-REDD.

Un cadre opérationnel de Suivi & Evaluation a été mise en place ; il comprend notamment le dispositif de Suivi et Evaluation, le Plan de Suivi et Evaluation, les Evènements de Suivi et Evaluation, les dispositions sur les Plaintes et Recours ainsi que les mesure de Sauvegarde.

Ce cadre sera validé en fin mars 2019. Le cadre des résultats a été mis à jour en intégrant les valeurs de référence disponibles. Les indicateurs CAFI ont quant à eux été repris dans le Plan de Suivi et évaluation général du programme.

Ils figurent aussi dans les matrices de suivi des Jalons.

Plusieurs indicateurs n'ont pas encore des valeurs de référence, mais des études sont en cours pour les renseigner. Quant aux nouveaux indicateurs récemment harmonisés avec CAFI, ainsi quelques autres indicateurs du Cadre des résultats, les valeurs de référence seront récoltées avant le prochain rapport semestriel.

(ii). Gestion des risques

Au cours de l'année 2018, le Programme a évolué dans un environnement quasiment calme. En fait, plusieurs risques identifiés dans la planification ne se sont pas produits, non pas parce qu'ils ont été mal identifiés, mais parce que les activités particulières dans lesquelles ils étaient censés se manifester n'ont pas été mises en route.

Toutefois, le Programme envisage d'intégrer trois nouveaux risques qui ont été identifiés et ont été ajoutés dans la matrice, ils seront validés à prochaine réunion du Comité de Pilotage :

1. Risque politique :

L'instabilité institutionnelle au niveau des animateurs, particulièrement les ministères sectoriels et même la première autorité provinciale. L'appropriation et l'engagement seraient fragilisés.

Comme développé dans le contexte général du programme, il y a eu deux remaniements ministériels dans les provinces de la Tshopo et du Bas-Uélé. Les principaux animateurs des ministères sectoriels partenaires clé ont été changés (Agriculture, Environnement, Aménagement du Territoire, Plan, Affaires Foncières, santé, genre). Cela occasionne un éternel recommencement des activités de plaidoyer et de sensibilisation pour permettre aux nouveaux entrants de mieux cerner le programme en vue de son appropriation.

2. Risques réputationnels

- Les attentes et les ambitions des parties prenantes (bénéficiaires, partenaires institutionnels au niveau provincial et local, la société civile, etc.) dépassent le cadre du programme et créent une incompréhension entre eux et le Personnel du programme au niveau des coordinations provinciales, lorsqu'elles ne sont pas adressées.

La matrice des risques a été revue et mise à jour de la manière suivante :

Supprimé: ¶

Tableau 6 : Suivi de la matrice de risques

| Description | Type de risque | Impact / Probabilité ⁴ | Statut | Réponses de gestion | Option |
|--|------------------|-----------------------------------|----------------|---|---|
| La détérioration du climat politique pendant la période électorale et les tensions sociales subséquentes freinent la réalisation du programme intégré et du plan d'investissement REDD+. | Politique | 4/3 | Non survenu | | Maintenir mais réduire la probabilité à 1 |
| L'insécurité liée à la résurgence de conflits armés dans certaines zones cible du programme, notamment dans la province de l'Ituri, affecte la mise en œuvre du programme. | Sécuritaire | 4/2 | Survenu | Mise en place d'un mécanisme de veille sécuritaire basé sur l'évaluation permanente et conjointe de la situation sécuritaire (UNDSS/forces de l'ordre). Respect des directives de UNDSS et de la MONUSCO. | Maintenir |
| Manque de volonté politique au niveau de différentes instances de gouvernance pour prendre des dispositions légales et réglementaires nécessaires à la mise en œuvre de certaines activités du programme. | Politique | 5/2 | Non survenu | | Maintenir |
| <i>L'instabilité institutionnelle au niveau des animateurs particulièrement les ministères sectoriels, et même la première autorité provinciale. L'appropriation, l'engagement seraient fragilisés.</i> | <i>Politique</i> | <i>4/3</i> | <i>Survenu</i> | <i>Engager un plaidoyer avec les nouveaux animateurs et se rendre disponible pour le faire, mais maintenir un dialogue régulier et solide avec les services techniques de l'administration publique.</i> | <i>Nouveau risque</i> |
| Les montants et le ciblage des interventions ne permettent pas un effet de levier suffisant pour influencer les pratiques. | Financier | 3/2 | Non survenu | | A réévaluer |
| L'amélioration de la gouvernance n'est pas atteinte à cause de la faible disponibilité de capital humain (agents) au niveau des services techniques de l'administration sectoriels et les ETD à renforcer. | Institutionnel | 5/4 | Non survenu | | A maintenir |
| Les impacts des actions entreprises sur le terrain sont contrecarrés par l'afflux de migrants internes dont les modes d'utilisation et de consommation des ressources naturelles et forestières continuent à placer de fortes pressions sur les forêts. (Spécifique à l'Ituri) | Stratégique | 4/2 | Non survenu | | A reconduire |
| Les changements de comportements et adoption de nouvelles | Opérationnel | 4/2 | Non survenu | | A reconduire. Elaborer |

⁴ 1 = Faible 5 = Elevé

| Description | Type de risque | Impact / Probabilité ⁴ | Statut | Réponses de gestion | Option |
|---|----------------------|-----------------------------------|----------------|---|--|
| pratiques sur lesquelles la stratégie du programme s'appuie ne s'opèrent pas aussi rapidement qu'envisagés, limitant ainsi les impacts concrets du programme. | | | | | un Plan de communication adapté. |
| Les aléas climatiques et les catastrophes naturelles détruisent les investissements entrepris (sécheresse, inondations, ravageurs et maladies des plantes.) | Environnemental | 4/1 | Non survenu | | A reconduire ; mettre en place le plan de mise en œuvre des mesures d'atténuation. |
| Les plans d'aménagement et d'utilisation des espaces ne sont pas reconnus dans leur rôle fédérateur des investissements publics et privés. | Financier | 5/2 | Non survenu | | A reconduire |
| La spéculation autour des titres fonciers augmente et promeut des utilisations destructrices et allant à l'encontre des principes de la REDD+. | Institutionnel | 5/5 | Non survenu | | A reconduire |
| Les mécanismes de rapportage des infractions liées à l'exploitation illégale du bois ne sont pas adoptés par peur de la réprimande. | Institutionnel | 4/2 | Non survenu | | A reconduire |
| <i>Les réclamations se multiplient suite au temps qui sépare la libération des fonds pour les paiements des services ou prestations, et pour la mise en œuvre effective des activités suivant la planification.</i> | <i>Réputationnel</i> | <i>3/3</i> | <i>Survenu</i> | <i>Développer la stratégie d'anticipation et transférer davantage d'activités aux partenaires locaux d'exécution d'une part ; d'autre part renforcer la communication avec les partenaires, les bénéficiaires et les tiers, sur les procédures du PNUD, des Nations Unies et des bailleurs des fonds.</i> | <i>Nouveau risque</i> |
| <i>Les attentes et les ambitions des parties prenantes (bénéficiaires, partenaires institutionnels au niveau provincial et local, la société civile, etc.) dépassent le cadre du programme et créent une incompréhension ou une crise de confiance entre eux et le Personnel du programme au niveau des Coordinations provinciales, lorsqu'elles ne sont pas adressées.</i> | | <i>3/3</i> | <i>Survenu</i> | <i>Renforcer les capacités du personnel des Coordinations pour qu'ils maîtrisent davantage le PRODOC et disposent des réponses appropriées en cas de sollicitation critique.</i> | <i>Nouveau risque</i> |

(iii). Révisions programmatiques

Le programme n'a pas connu des révisions substantielles.
Ci-dessous les performances du programme.

Tableau 7 : Tableau de suivi de performance du programme

| # | Indicateur | Unité | Prévu | Atteint | Taux | Commentaires |
|----|---|---------------|-----------------|-----------------|------|---|
| 01 | Activités programmatiques | Nombre | 26 | En cours | - | Plusieurs activités sont en cours, mais au niveau des étapes ou tâches qui représentent des sous-activités. |
| 02 | Activités de Coordination | Nombre | 13 | 10 | 77% | |
| 03 | Budget de l'année | Montant en \$ | 3 996 389 \$ | 3 176 811 | 82% | Le recrutement des cabinets d'études n'a pas pu aboutir en 2018 d'où le reliquat du budget. |
| 04 | Financement global du projet | Montant en \$ | 33 000 000,00\$ | 20 000 000,00\$ | 61% | Paiement pour la première phase du programme |
| 05 | Nombre de réunions de COPIL National | Nombre | 1 | 1 | 100% | Au niveau National |
| 06 | Nombre de réunions de COPIL provinciaux | Nombre | 6 | 3 | 50% | Chaque province a réalisé une réunion sur deux |

H. OPERATIONS

(i). Ressources humaines et administration

Le recrutement du personnel a été achevé et tous les staffs ont été déployés.

(ii). Ressources financières

La synthèse de consommation budgétaire de l'année 2018 se présente comme suit :

(iii). Partenariats

Comme indiqué dans les résultats atteints, les partenaires de mise en œuvre n'ont pas encore été recrutés.

C'est ainsi qu'aucun transfert de ressources financières n'est encore intervenu à leur profit. Cependant, dans le cadre des études et diagnostics, le PIREDD-O a recruté des consultants suivant les procédures en vigueur au PNUD.